



## 1. Crédits et facilités de caisse : débloquer les relations avec sa banque

### La médiation du crédit

Vous rencontrez des **difficultés de financement ou de trésorerie** : obtention d'un crédit, facilité de caisse, problèmes d'assurances crédit, affacturage... Le **médiateur du crédit** est en mesure d'intervenir pour vous, si vous ne parvenez pas à trouver des solutions avec votre banque.

La médiation du crédit est conduite dans chaque département, dans le respect des règles de confidentialité et de secret bancaire par les **médiateurs départementaux** (directeurs de la Banque de France).

Pour saisir le médiateur départemental du crédit, il faut remplir un dossier en ligne, sur le site : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr), en cliquant sur « saisir le médiateur » ou sur « dossier de médiation ».

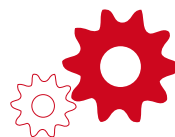


#### Contact :

Banque de France

Tél : 02.54.55.44.00

Courriel : [mediation.credit.41@banque-france.fr](mailto:mediation.credit.41@banque-france.fr)



### Le tiers de confiance

**Avant de saisir le médiateur et sur simple appel téléphonique au 0810.00.12.10**, vous pouvez également obtenir de l'aide et choisir de vous faire appuyer dans vos démarches par un **tiers de confiance de la médiation**. Le tiers de confiance de la médiation s'engage à recontacter l'entreprise dans les 48h qui suivent son appel. Notre Chambre de commerce et d'industrie a été désignée tiers de confiance ainsi que la Chambre de métiers et de l'artisanat, le MEDEF, la CGPME et l'UPA.



**EN SAVOIR PLUS** : Consultez la fiche sur [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

